



Numéro spécial Commerce alimentaire spécialisé dans le vrac

[ÉDITO]

Nous sommes ravis de vous accueillir dans cette nouvelle édition de notre lettre d'information AST25, votre Service de Prévention et de Santé au Travail.

La notion de santé au travail a longtemps été restreinte aux maladies professionnelles, aux accidents de travail ou aux conséquences du retour d'un salarié à la suite d'un arrêt maladie. Mais il apparaît de plus en plus qu'elle doit être appréhendée de façon plus globale et inclure la prévention non seulement des risques professionnels mais des risques sur la santé en général. La mise en œuvre de la réforme du 2 août 2021 et l'importance cruciale du rôle joué par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) dans le domaine de la prévention au sein de nos entreprises adhérentes doit nous permettre de moderniser, renforcer la prévention en santé au travail et décloisonner la santé publique et la santé au travail.

Le Rôle Central des SPSTI dans la Prévention

La « médecine du travail » joue un rôle pivot dans la mise en œuvre de la réforme. Les équipes pluridisciplinaires des SPSTI sont au cœur de l'identification et de la gestion des risques professionnels. Ils collaborent étroitement avec les employeurs pour élaborer des plans de prévention adaptés à chaque entreprise et à ses spécificités. Leur expertise contribue à la préservation de la santé des salariés et à l'amélioration des conditions de travail.

Les missions d'AST25 ne se cantonnent pas uniquement à la surveillance médicale des salariés. Nous avons pour mission d'accompagner les entreprises dans la gestion des risques professionnels, d'évaluer les situations de travail, de conseiller sur l'aménagement des postes, de contribuer à la prévention des troubles de santé liés au travail et de prévenir la désinsertion professionnelle.

Des Actions Concrètes pour une Prévention Optimale

Dans le cadre de cette réforme, notre service de prévention et de santé au travail interentreprise renforce ses actions pour soutenir nos entreprises adhérentes. Nous mettons à votre disposition des ressources et des outils pour vous aider à identifier, évaluer et prévenir les risques professionnels. Nos équipes médicales sont à votre écoute pour répondre à vos besoins et pour accompagner vos démarches de prévention tant par le biais d'actions collectives que par des actions individuelles.

Ensemble, Pour une Prévention Renforcée

La réussite de la mise en place de la réforme du 2 août 2021 repose sur notre collaboration et notre engagement mutuel. Ensemble, nous pouvons créer des environnements de travail plus sûrs, plus sains et plus épanouissants pour tous. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour bénéficier de nos services et expertises.

M. FELT Président d'AST25
 M. SABOGA Directeur d'AST25

Ce grand angle a pour objectif de vous présenter des conseils pour vous aider à limiter les contraintes biomécaniques liées à l'activité de gestion des rayons de fruits et légumes et de vrac alimentaire.

Intervention ergonomique dans un commerce alimentaire spécialisé dans la vente en vrac

Dans le cadre de la réalisation de la Fiche d'Entreprise d'un magasin spécialisé dans la vente de produits alimentaires en vrac, la visite des locaux a mis en évidence une problématique majeure de manutention manuelle liée à l'organisation et à l'espace de stockage contraint par les locaux.

Le service de prévention et de santé au travail a alors proposé une intervention ergonomique par l'intermédiaire d'une analyse globale de l'activité. L'objectif était d'identifier les facteurs de risque pour la santé des salariés et d'accompagner l'entreprise à la recherche de solutions adaptées pour l'amélioration des conditions de travail. Cette intervention a ciblé la gestion des rayons de fruits et légumes et des silos de vrac alimentaire.

À la suite d'une phase d'observation des salariés en activité par l'ergonome et le médecin du travail, un groupe de travail constitué de l'ensemble du personnel a réfléchi en collectif à des pistes d'amélioration.

Lors de cette intervention, AST25 a constaté une faible prise en compte du risque biomécanique, pourtant élevé dans de nombreuses situations.



Conseils en prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Facteurs conditionnant ou aggravant les contraintes biomécaniques observées :



Mise en rayon des fruits et légumes

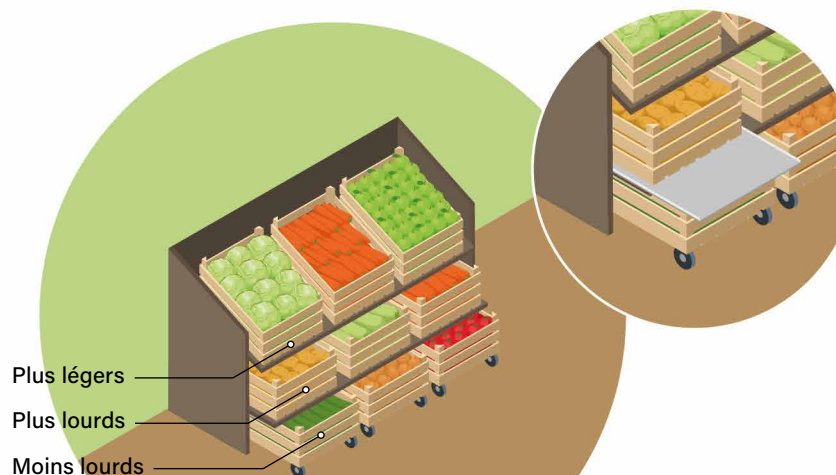
Contraintes principales observées :

→ Des postures contraignantes et manutentions répétées



Quelques pistes d'amélioration :

- Mettre en place des tablettes coulissantes permettant la dépose de cagettes pour aider à la mise en rayon
- Incliner les rayons pour faciliter la préhension ; la profondeur de prise recommandée est de 60 cm
- Disposer les cagettes inférieures sur des roulettes et prévoir des encoches pour permettre une manipulation pratique au pied (*les reculer permet d'obtenir un meilleur accès aux emplacements supérieurs lors de la mise en rayon ; les avancer permet un meilleur accès au fond de ces cagettes*)
- Ranger les produits selon la fréquence / le poids de manipulation des produits



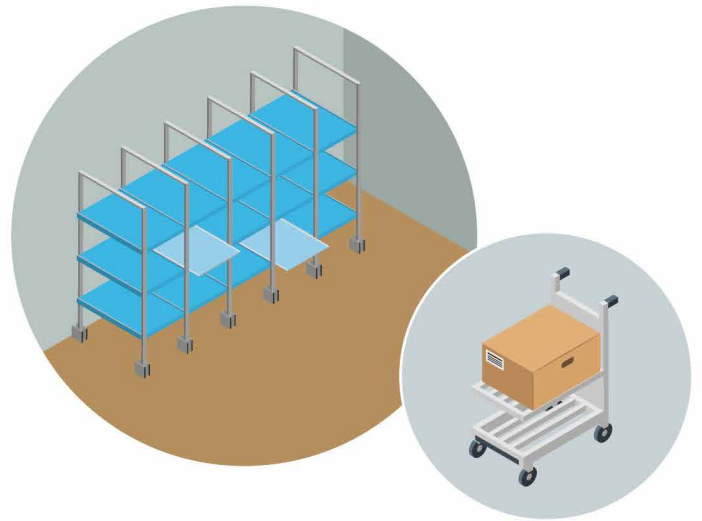
Espace réserve

Contraintes principales analysées :

→ Des postures non recommandées et manutentions répétées, dans un espace exigü

Quelques pistes d'amélioration :

- Optimiser les espaces de stockage
- Assurer un éclairage suffisant et homogène dans l'ensemble du lieu de stockage tout en évitant de les placer dans les zones de position du regard (*stockage en hauteur*)
- Augmenter la fréquence de livraisons afin de désengorger les espaces de stockage et lisser la charge
- Privilégier des étagères à tiroirs coulissants permettant de faciliter la préhension et l'accès aux caquettes
- Appliquer le principe de rangement indiqué plus haut (*selon fréquence et poids*)
- Limiter autant que possible la hauteur des étagères
- Choisir des chariots de manutention adaptés (avec poignées à hauteur ; stabilité des caquettes ; fond constant)



Vrac

Contraintes principales observées :

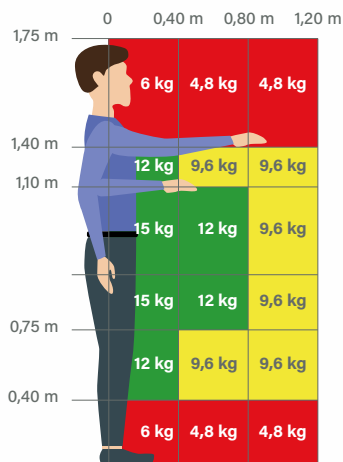
→ Des postures défavorables associées à des charges lourdes et de nombreux déplacements



Quelques pistes d'amélioration :

- Étudier avec les fournisseurs la possibilité de réduire les poids de sacs pour les références les plus lourdes
- Pour le déplacement des silos, privilégier un transport sur un chariot (veiller à assurer leur stabilité)
- Favoriser le déplacement de plusieurs silos à la fois
- Pour favoriser une manutention des silos à hauteur, nous recommandons, pour la rangée supérieure, l'installation d'un système de silos montés sur bras articulés
- Prévoir un remplissage des silos à hauteur de hanches
- Assurer une stabilité du silo lors du remplissage

Poids maximal recommandé en fonction de la zone de préhension



N.B. : un silo vide pèse environ 5 kg

Norme NFX35-109



Les éléments essentiels pour une démarche d'amélioration efficace :

- Faire participer les opérateurs à la réflexion → choix d'une solution adaptée
- Avoir une approche globale (environnement de travail, organisation...)
- Avant tout achat, solliciter des temps d'essai auprès des fournisseurs



La parole est à L'ADHÉRENT

« Le principal bénéfice de cette intervention est qu'elle nous a permis de nous poser des questions sur lesquelles nous n'avions jamais pris le temps de nous arrêter ; et d'y réfléchir en collectif. Ce qui par ailleurs a permis de renouer le dialogue au sein de l'équipe. Dans un sens, cela joue aussi un rôle pour limiter la résistance au changement ».



Pour que les solutions puissent être efficaces, nous vous recommandons de discuter des pistes proposées en équipe et ainsi de les adapter au regard de vos conditions de travail propres.

L'équipe d'AST25 reste disponible pour vous accompagner dans vos projets de conception, de correction, ou pour toute démarche de prévention en santé au travail. Pour cela, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)

La conduite de certains équipements de travail mobiles automoteurs ou servant au levage nécessite **la détention d'une autorisation de conduite établie par l'employeur**. Celle-ci prend notamment en compte :

1 Le contrôle de ses connaissances et de son savoir-faire	2 L'aptitude médicale du salarié :
<p>Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) contribue au respect de cette obligation réglementaire (il est délivré par un organisme testeur certifié).</p> <p>8 recommandations de l'Assurance Maladie (une pour chaque famille d'engins concernés) définissent les modalités et le contenu des épreuves théoriques et pratiques des différentes catégories de CACES.</p> <p>Depuis le 01/01/2020, deux nouvelles recommandations sont venues enrichir celles existantes, à savoir R. 485 pour les gerbeurs et R. 484 ponts roulants et portiques.</p>	<p>Ainsi, les travailleurs titulaires d'un CACES (ou d'une autorisation de conduite) bénéficient du suivi individuel renforcé (SIR).</p> <p>Le SIR comporte un examen médical d'aptitude préalable à l'embauche réalisé par le médecin du travail et renouvelé au moins tous les 4 ans.</p> <p>Une visite intermédiaire est effectuée par un professionnel de santé au plus tard 2 ans après la visite avec le médecin du travail.</p> <p>Cet examen médical permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ s'assurer que le salarié est apte à la conduite de l'engin en question (la visite médicale doit avoir lieu avant la formation) ■ rechercher s'il n'est pas atteint d'une affection comportant un danger pour les autres salariés et de proposer des adaptations du poste ou l'affectation à d'autres postes ■ l'informer sur les risques liés à son poste de travail et le suivi médical nécessaire et le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre



Dossier complet sur l'INRS : www.inrs.fr/demarche/caces-certificat-aptitude-conduite-securite/autorisation-conduite



Agenda des Petits-Déjeuners des Préventeurs 2023

Le matin de 8 h 15 à 10 h 15

Sensibilisations collectives inter-entreprises à destination des employeurs, représentants du personnel, responsables RH, responsables HSE... pour les adhérents d'AST25.

Jeudi 5 octobre	Jeudi 19 octobre	Jeudi 9 novembre	Mardi 14 novembre
<p>ADDICTIONS</p> <p>Les addictions, si on en parle ?</p>	<p>AMBIANCES LUMINEUSES</p> <p>Pleins phares sur les ambiances lumineuses</p>	<p>RISQUE CHIMIQUE</p> <p>Comment l'évaluer pour mieux le prévenir ?</p>	<p>HORAIRES ATYPIQUES DE TRAVAIL</p> <p>Remettons nos pendules à l'heure !</p>
Mardi 21 novembre	Mardi 5 décembre	Mardi 12 décembre	<p>→</p> <p>Retrouvez tous les mois un atelier d'aide à l'élaboration du DUERP</p>
<p>MANUTENTION MANUELLE</p> <p>Plein le dos des manutentions manuelles ? Ensemble voyons comment agir !</p>	<p>TMS & RPS</p> <p>Avez vous pensé aux liens entre TMS et RPS ? Ils sont plus nombreux qu'il n'y paraît !</p>	<p>TÉLÉTRAVAIL</p> <p>Le Télétravail ok ! Mais pas n'importe comment !</p>	